



Assemblée régulière
Date : mardi 24 mai 2022
Heure : 9 heures
Endroit : En formule hybride, soit en vidéoconférence et
en présentiel

PROCÈS-VERBAL

Membres présents

Paul Germain, président
Xavier-Antoine Lalande, vice-président
Michel Fortier, trésorier
Guy Lamothe, administrateur
Roger Hotte, administrateur

Membres absents

Yves Dagenais, administrateur
Pierre Daigneault, administrateur
Richard Lemay, administrateur

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

Monsieur Paul Germain, président, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. La réunion est ouverte à 9 h 04.

2. Adoption de l'ordre du jour du 24 mai 2022

Résolution AR.20220524.1

Adoption de l'ordre du jour du 24 mai 2022 :

Il est proposé par monsieur Roger Hotte d'adopter l'ordre du jour transmis aux membres du conseil d'administration sur l'avis de convocation, tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du 26 avril 2022

Résolution AR.20220524.2

Adoption du procès-verbal du 26 avril 2022 :

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du TAC de la MRC Rivière-du-Nord, tenue le 26 avril 2022, tel quel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Suivi au procès-verbal du 22 mars 2022

4.1 Cueillette des panneaux du TAC (M. BÉLANGER)

Un suivi sera fait par M. Paul Germain.

4.2 Budget amendé

Un audit externe sera réalisé pour départager les coûts réels reliés à chaque type de transport.

4.3 Modification des règlements (code de conduite – suspension d'un usager)

Un remodelage des règlements généraux devra être pensé.

5. Correspondance ou autres points d'informations

5.1 Changement d'horaire

Le changement d'horaire est en cours. C'est un processus qui nécessite plus de temps que prévu en raison de tous les changements que cela implique.

5.2 Diminution des retards et des plaintes

Le TAC connaît une grande diminution de plaintes liés aux retards.

6. Ajouts et / ou modifications d'arrêts

6.1 Demande d'un arrêt à Sainte-Sophie

Résolution AR.20220524.3

Demande d'un arrêt à Sainte-Sophie :

Il est proposé par monsieur Xavier-Antoine Lalande d'accepter la demande de Sainte-Sophie d'ajouter :

- un point d'arrêt à l'intersection de la rue Jessyka et de la Montée Morel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Demande d'un arrêt à St-Hippolyte

Aucun point.

7. Présentation de Civilia

Après discussion, le projet ne fait pas consensus.

8. Adoption des comptes à payer pour l'adapté et collectif au 30 avril 2022

Résolution AR.20220524.4

Liste des comptes à payer 30 avril 2022 :

Il est proposé par monsieur Xavier-Antoine Lalande et résolu d'adopter la liste des comptes à payer pour l'adapté et le collectif, tels que présentés:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Adoption des rapports budgétaires 30 avril 2022**Résolution AR.20220524.5
Rapports budgétaires au 30 avril 2022 :**

Il est proposé par monsieur Xavier-Antoine Lalande et résolu d'adopter les rapports budgétaires au 30 avril 2022.

AODPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Sondage TAC

Les résultats du sondage auprès des usagers du transport adapté sont discutés. Une réflexion devra se faire, entre autres, sur la possibilité d'offrir les réservations en ligne.

11. Gratuité**Résolution AR.20220524.6
Gratuité dans le transport collectif :**

Après discussion, il est proposé par monsieur Guy Lamothe que la gratuité prendra fin le 31 juillet 2022 pour toutes les villes, sauf Saint-Colomban qui souhaite maintenir la gratuité, et que le tarif réduit pour les étudiants ainsi que les aînés seront de 3 \$ pour les billets unitaires, 15 \$ pour les livrets de 5 billets, 30 \$ pour les livrets de 10 billets, 60\$ pour les livrets de 20 billets ainsi que de 60 \$ pour la passe mensuelle.

AODPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Substitut Sainte-Sophie**Résolution AR.20220524.7
Nomination d'un substitut pour la Municipalité de Sainte-Sophie :**

Il est proposé par monsieur Roger Hotte et résolu d'accepter la nomination de XX comme membre substitut pour le poste réservé à Sainte-Sophie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'a été présentée.

14. Date de la prochaine rencontre

La prochaine réunion se tiendra le mardi 28 juin 2022, à 9 heures.

15. Levée de l'assemblée ordinaire

Résolution AR.20220524.8

Levée de la réunion :

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe de lever la réunion, à 9 h 56, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées.

PAUL GERMAIN,
Président

Secrétaire